

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération,
Élevage,
Agriculture,
Industrie laitière.

Association des Éleveurs de Bétail Holstein
Frisian (Section de la province de Québec)
Société des Éleveurs de Bovins Canadiens

Volume XXIII—Henri Gagnon, Président

QUÉBEC 28 MARS 1935

Frs Fleury, Gérant—Numéro 13

Une pensée par semaine

"LES P'TITS LIVRES"

par JOSEPH DESILETS

L'auteur de: "Un Gendre Enragé", "60 Minutes Ambassadeur au Japon", "Nos Sincères Sympathies", "L'Héritier Numéro 999", nous revient avec une nouvelle comédie: "Les P'tits Livres".

La pièce est pour jeunes gens, bien qu'il y soit question de Mademoiselle Hermine, fille unique de Grosjean.

L'histoire de ce bon Monsieur Grosjean qui préfère pour gendre, un fabricant de savon, faiseur d'argent, à un auteur, et cela, contre les goûts de sa fille, ne manquera pas d'amuser les spectateurs.

Il y a dans cette pièce des dialogues et des situations du plus grand comique. L'action ne ralentit pas. L'intrigue y est bien soutenue. Ce Grosjean qui nous semble insupportable finit par se faire pardonner par l'auditoire, et, le fabricant de savon sait entretenir le meilleur rire par ses réparties, sa bonne humeur ne changeant pas même quand il voit que la bataille pour la possession du cœur de la charmante Hermine est perdue pour lui.

Les cercles d'amateurs auront certes grand plaisir à rendre cette comédie qui, de même que les autres du même auteur, est faite à l'intention de nos jeunes gens.

Nous remercions sincèrement M. Desilets de l'envoi d'un exemplaire de sa nouvelle comédie.

L'auteur nous en voudrait de représenter au public son œuvre comme une perfection. D'autre part nous pourrions fort bien lui exprimer nos sentiments en employant ce mot de l'auteur du "Roman du brave homme", Edmond About: "Je ne sais qu'un seul homme au-dessus de la critique: celui qui s'est toujours croisé les bras.

En choisissant la comédie comme genre de littérature, l'auteur des P'tits Livres n'a certainement pas montré de dispositions en faveur de la loi du moindre effort. Nous sommes heureux qu'un auteur de chez nous ait osé se livrer dans ce genre, nous devons l'apprécier, et les organisations dramatiques en quête de nouveauté, de sujets qui auront le mérite d'être inédits avec celui non moins appréciable de ne pas être emprunté de l'étranger, auront la main vraiment heureuse en puisant dans la collection de M. le notaire Desilets.

Nous recommandons surtout cette collection de jolies pièces aux jeunes gens qui font partie des cercles de Jeunes Agriculteurs, cercles dramatiques, acéjistes, etc., qui feraient bien de consacrer leur temps libre à l'art dramatique, les organisations paroissiales en bénéficieraient largement. Faisons aimer la terre, les hommes, les choses et les œuvres de chez nous.

F. F.

"Les P'tits Livres", comédie en un acte. Prix \$0.50 Chez l'auteur, à Victoriaville, et dans toutes les bonnes librairies.

LES marques de catégories sur les pots de miel ne sont exigées que pour les miels qui vont d'une province à l'autre ou en dehors du Canada. Les catégories de miel par ordre de qualité sont les suivantes: No 1, No 2, et No 3. Les catégories sont elles-mêmes divisées en différentes classes, blanche, d'or, ambre, et foncée.

Avertissement contre la falsification des produits de l'érable

"Le sirop et le sucre d'érable de la récolte de 1935 seront bientôt sur le marché car les érables coulent dans l'Est du Canada, c'est là le signe le plus sûr de l'arrivée du printemps" dit M. R.-L. Wheeler, Commissaire des fruits, Ministère fédéral de l'Agriculture. "Tous ceux qui désirent avoir des produits purs, non falsifiés, feront bien de veiller à ce que le contenant des produits qu'ils achètent soit marqué "Sirop d'érable pur ou Sucre d'érable pur" car beaucoup de personnes essaient de vendre des produits adultérés.

"La Loi et les règlements de l'Industrie du sucre d'érable, dit M. Wheeler, prescrivent que nul ne doit fabriquer pour la vente, vendre ou offrir, exposer ou avoir en vente, du sirop d'érable ou du sucre d'érable qui est adultéré ou du sucre ou du sirop ressemblant au sirop d'érable ou au sucre d'érable ou qui en est une imitation ou qui n'est pas du sirop d'érable pur ou du sucre d'érable pur, à moins que la nature et l'origine de ce sucre et de ce sirop ne soient clairement indiquées".

La peine pourvue pour contravention à la Loi est une forte amende ou la prison, et les inspecteurs du Ministère exercent une surveillance active sur tous les points du Canada pour découvrir ces falsifications.

On demande des employés bilingues

À l'issue de la dernière réunion du Conseil d'Agriculture de la province de Québec, une question qui, sans être absolument nouvelle, n'est pas moins importante pour les cultivateurs de la province, a été soulevée par M. Georges Bouchard, M. P. pour le comté de Kamouraska et a motivé l'adoption d'une résolution qui sera présentée aux autorités fédérales, afin que justice soit rendue à l'élément agricole de langue française qui constitue la majorité de la population rurale du Québec.

On sait que les neuf-dixièmes des cultivateurs de la province de Québec sont de langue française. Or un trop grand nombre des employés du ministère de l'Agriculture d'Ottawa dans le Québec ne parlent que la langue anglaise. Il n'est pas question des qualifications qu'ils possèdent au point de vue agricole technique, mais seulement du fait que l'efficacité de leur travail auprès des cultivateurs de langue française se trouve grandement réduite, sinon nulle.

"Ce n'est pas une question de langue pure et simple que nous voulons soulever", dit M. Georges Bouchard en exprimant le sentiment général de ses collègues du Conseil d'Agriculture. "Nous avons bien dans la province des hommes qualifiés pour occuper ces charges, mais nous ne demandons pas que les employés anglais fédéraux unilingues soient remplacés par des employés de langue française. Tout ce que nous voulons, c'est que le ministère fédéral ne place dans notre province que des représentants parlant les deux langues et pouvant se faire comprendre des cultivateurs canadiens-français qui ne parlent pas l'anglais et ce pour le plus grand intérêt de la communauté agricole".

Plusieurs membres ayant appuyé les représentations soumises par M. Bouchard, le Conseil d'Agriculture adopta finalement la résolution suivante proposée par M. Gustave Toupin, B.S.A., et secondée par M. R.-R. Ness:—

"Que le Conseil d'Agriculture de la province de Québec prie l'honorable ministre de l'Agriculture et la Commission du Service Civil du Dominion de voir à remédier à cette situation intolérable pour les cultivateurs de langue française;

"Que le Conseil d'Agriculture charge un comité composé de MM. Bouchard, Toupin et Ness de poursuivre une enquête sur cette situation, et de s'entendre avec les sociétés agricoles et patriotiques de la province pour mener une campagne contre cette anomalie linguistique".

A plusieurs reprises, depuis l'automne dernier, nos groupements de cultivateurs ont passé des résolutions analogues à celle qui vient d'adopter le Conseil d'Agriculture. Tout récemment, M. Zénon Bérubé soulevait la même question au congrès général des Éleveurs, à Québec, une résolution fut adoptée et probablement déjà présentée à qui de droit.

Le président de l'Union Catholique des Cultivateurs mettait le feu aux poudres dans un article qu'il écrivait l'automne dernier, paru dans "Le Devoir" et à quelques jours d'intervalle dans l'organe de l'U.C.C.

L'attitude que vient de prendre le Conseil d'Agriculture sur ce sujet sérieux est parfaitement juste; sa résolution devrait frapper au bon moment et nous valoir un changement de politique propre à donner satisfaction à nos compatriotes français qui ont droit, tout

(suite à la page 125)

Vieux temps, vieilles choses

De la petite histoire

Le Sous-secrétaire de la Guerre a écrit au ministre des Colonies, le priant de faire instance auprès du gouvernement canadien pour que ce dernier s'occupe de la construction de fortifications à Montréal, à Kingston et surtout à St-Jean du Nouveau-Brunswick. Le conseil des ministres, dont l'opinion a été appuyée par le Gouverneur-Général, a prié le secrétaire de la guerre de ne pas donner suite à ce projet, pour la raison que le Canada a lieu de craindre une nouvelle tentative d'invasion à une époque plus ou moins rapprochée, de la part des féniens qui actuellement déploient aux États-Unis une grande activité et s'organisent le mieux possible.

Rien que de très sage dans cette réponse; nous devons en effet conserver nos ressources pour faire face aux plus pressants besoins. Tout le monde reconnaît bien qu'il est urgent de fortifier les principales villes du Canada, mais aussi, comme l'ont déclaré certains organes de l'opinion publique, la Puissance ne saurait, abandonnée à elle-même entreprendre des travaux aussi considérables et aussi dispendieux, à cette époque où une nouvelle organisation politique et les nombreuses modifications qu'elle entraîne après elle absorbent à peu près tout ce dont elle peut disposer.

La députation néo-écossaise, demandant la rupture du pacte fédéral relativement à la Nouvelle-Écosse, n'a pas été bien accueillie en Angleterre. On aurait, paraît-il, répondu à M. Howe que le gouvernement anglais n'était pas disposé à briser un ordre de choses qu'il vient de sanctionner et qu'il regarde comme avantageux sous tous les rapports.

(Gazette des Campagnes, 8 avril, 1868).

A l'école d'agriculture de Sainte-Anne

Conférence par M. J. C. MAGNAN, sous les auspices de la C. S. T. A.

Ces jours derniers dans le vaste amphithéâtre de l'École d'Agriculture, la C.S.T.A. section Sainte-Anne, avait le plaisir de recevoir comme invité d'honneur M. J. C. Magnan, chef de la section des jeunes agriculteurs.

Introduit par le Président, M. E. Campagna, professeur à l'École, le distingué conférencier se présente d'abord aux jeunes de son auditoire comme étant lui-même un jeune homme. L'appellation n'est certainement pas forcée, car chacun sait qu'il est resté jeune, du moins de cœur, pour le dévouement inlassable qu'il témoigne à la jeunesse agricole.

Avec le brio qui lui est coutumier, M. Magnan relate en larges traits, les impressions qu'il a rapportées de son voyage récent aux Antilles: les imprévus et les douceurs de la traversée, mer calme et sereine, air embaumé, musique du bord profonde, touchante et humaine, avant-gout d'une civilisation nouvelle dont le charme amollit déjà le flegme des touristes américains. Puis à l'arrivée; tout est surprise et nouveauté: architecture, paysage, costumes genre de vie; tout, dans l'île de Cuba revêt un pur cachet espagnol tandis qu'il réédie une ins-

(suite à la page 125)

28

28

28